



# Amicale Française des Arbitres du Cyclisme

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU DIMANCHE 25 OCTOBRE 2009

A BORDEAUX (hôtel Ibis Bordeaux Mériadeck).

### 1. Allocution de bienvenue.

Olivier ROUSSEAU (Président de l'A.F.A.C) ouvre la séance en remerciant les personnes présentes d'avoir bien voulu répondre à la convocation de ce jour.

Le Président remercie de leur présence notamment Yannick POUHEY, le Président du Comité Régional d'Aquitaine ; Jacques SABATHIER, Président de la Commission Nationale du Corps Arbitral (C.N.C.A.) et Didier TIFFON, président de la Commission Départementale du Corps Arbitral de la Gironde. David LAPPARTIENT, Président de la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C) s'étant excusé de ne pouvoir être présent à notre Assemblée Générale.

23 personnes sont présentes sur les 102 membres qui composent l'amicale. 14 personnes s'étant excusées.

### 2. Hommage aux amicalistes disparus.

L'A.F.A.C. a souhaité rendre hommage à Bernard ROY (membre adhérent), Julien DITLECADET (Vice Président délégué du Comité Régional de Franche-Comté), au fils de Joël COUFOURIER (membre adhérent) ainsi qu'au père d'Eric PUREN (secrétaire de l'A.F.A.C), ces quatre personnes nous ayant quittés en 2009.

### 3. Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale du dimanche 19 octobre 2008.

Chaque membre de l'amicale a reçu avec sa convocation à l'Assemblée Générale du jour, le procès verbal de l'A.G. 2008 de l'A.F.A.C. par courrier.

C'est à la majorité des voix que le procès verbal de l'Assemblée Générale du dimanche 19 octobre 2008 a Lille est adopté.

### 4. Allocution du Président de l'A.F.A.C. *Olivier ROUSSEAU.*

En préambule à son intervention Olivier ROUSSEAU se dit un peu déçu par rapport au nombre de participants à cette Assemblée Générale. Comme le signalait le secrétaire, 23 personnes présentes sur les 102 adhésions de l'année 2009, c'est peu !

L'amicale existe depuis fin 2004, elle est connue par les arbitres, peut être pas assez. A nous de la faire connaître encore plus. Dans le mot amicale, il y a le mot ami.

Nous devons donc communiquer encore plus grâce notamment au journal fédéral de la F.F.C ainsi que des journaux régionaux de nos comités.

Le Président souhaite également élargir le nombre de personnes qui souhaitent s'investir au sein du bureau de l'A.F.A.C. Il serait possible de créer un « mini conseil d'administration » de dix personnes environ venant en complément du bureau. Les dernières élections nous ont démontré que plusieurs personnes souhaitaient s'investir dans notre association.

Il serait aussi très intéressant de réaliser une autre réunion annuelle en plus de celle de l'Assemblée Générale au cours du premier semestre de chaque année. Cette réunion permettrait par exemple d'inviter d'autres familles du cyclisme (organisateur, ligue...).

Les ressources financières de notre amicale ne doivent pas non plus se cantonner uniquement sur les cotisations des membres, une réflexion sur la recherche de mécènes doit être engagée.

Nous devons également continuer à faire des propositions après de la Commission Nationale du Corps Arbitral (C.N.C.A). L'exemple du remboursement des vacations des arbitres qui a été trop tardif, le Président est monté au créneau pour signaler ce dysfonctionnement. Nos arbitres se posent des questions suite au changement de logo de la F.F.C. Que va t il se passer pour les tenues récentes achetées par les arbitres ?

Enfin, nous devons consulter à nouveau nos adhérents par sondage afin de connaître leurs souhaits vis à vis de l'amicale

#### **5. Allocution du Président du Comité Régional d'Aquitaine, Yannick POUHEY.**

Yannick POUHEY est très heureux de nous accueillir à Bordeaux dans le cadre de la cinquième Assemblée Générale de l'A.F.A.C. Il espère que chacun d'entre nous a pu bien découvrir cette ville durant ces deux jours. Il remercie le bureau d'avoir choisit la région Aquitaine pour cette année.

Le Président du Comité Régional nous signale qu'il aime beaucoup le mot « amicale », il symbolise quelque chose de fédérateur par rapport aux différentes disciplines ainsi que les différents niveaux d'arbitrage existants.

Il est nécessaire d'engager la discussion avec l'ensemble des parties prenantes du sport cycliste (compétiteurs, éducateurs, organisateurs...) car même si l'intérêt est commun pour chacun d'entre nous parfois des divergences apparaissent.

« L'arbitre doit tout le temps être au-dessus de la mêlée » il doit montrer l'exemple. Souvent il est décrié, mais n'oublions pas qu'il est le représentant de l'autorité en appliquant les règlements de notre fédération.

Une réflexion est nécessaire sur l'avenir de l'arbitre dans notre sport, les autres sports le réalisent pourquoi pas nous.

En Aquitaine, une idée s'installe afin de disposer dans chaque club, d'un arbitre pour 10 adhérents, l'idée est de rajeunir la base en apportant sur la région de nouveaux arbitres.

Le Comité Régional travaille également sur la possibilité d'aider les clubs sur la gestion des arrivées de courses sur route grâce à l'informatique et à la vidéo sur les épreuves de base.

Enfin un axe de travail est également engagé afin de développer des conseils sur la sécurité par le biais de l'arbitrage.

#### **6. Rapport moral du Secrétaire Général de l' A.F.A.C, Eric PUREN.**

Voir rapport moral joint en annexe.

Approbation du rapport moral du Secrétaire Général par les membres de l'amicale.

#### **7. Rapport financier du Trésorier Général de l' A.F.A.C, Yann ROBIC.**

Voir rapport financier joint en annexe.

*Danielle DELIMAUGES*, commissaire aux comptes pour l'année 2009, demande aux adhérents présents de donner leur quitus au rapport financier du Trésorier de l'A.F.A.C.

Approbation du rapport financier du Trésorier Général par les membres de l'amicale.

### **8. Intervention de Norbert JEANNEAU pour le compte de Francine RENARD.**

Dans un premier temps, Norbert JEANNEAU nous informe que Francine RENARD ne souhaite pas poursuivre son travail au sein du bureau de l'A.F.A.C dès cette fin de saison.

Francine remercie Norbert d'avoir bien voulu accepter d'être le rapporteur des informations qu'elle souhaite nous restituer dans le cadre des activités de l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (A.F.C.A.M).

Le corps arbitral français compte désormais 195 337 membres.

Une nouvelle liste des arbitres sportifs établie par le ministère des sports sur proposition des fédérations, est sortie. Elle est parue sur le site de l'A.F.C.A.M : [www.arbitre-afcama.org](http://www.arbitre-afcama.org).

L'A.F.C.A.M est maintenant représentée au sein des commissions du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F). Des représentants de l'A.F.C.A.M sont présents dans la commission des relations internationales et dans la commission juridique et administrative.

Il y a un an, un forum sur le thème des jeunes arbitres et juges a été mis en place en partenariat entre l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S). Un code de l'arbitre a été établi par l'U.N.S.S et l'A.F.C.A.M et proposé à la signature tripartite des fédérations de l'U.N.S.S et de l'A.F.C.A.M avec un retour officiel du code au sein de chaque fédération.

Le 17 décembre 2008, l'A.F.C.A.M organisait un forum sur les incivilités vis à vis des arbitres. Quarante participants prenaient part à cette réunion. Il a été apprécié que la Fédération Française de football (F.F.F) délègue ses spécialistes sur cette question, le football étant le plus intensément touché. Ces membres ont présenté l'observatoire mis en place au sein de la F.F.F qui permet ainsi de juguler quelque peu les excès commis. De nombreuses questions ont été posées auxquelles il a été répondu, notamment la procédure à suivre en cas de dépôt de plainte. A titre d'information, la plainte est l'acte par lequel la personne lésée informe la justice d'une infraction à son égard. La plainte peut être déposée soit au commissariat de police soit dans une gendarmerie soit encore directement auprès du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance du lieu où l'infraction a été commise, mais ce n'est pas obligatoire, la plainte peut être également déposée au commissariat de police ou à la gendarmerie proche de son domicile. Par contre, le tribunal compétent est en principe celui du lieu où l'infraction a été commise. La plainte ne doit pas être obligatoirement déposée le jour même de l'agression, d'autant que s'il y a eu coups, l'arbitre doit être muni d'un certificat médical.

Enfin, l'A.F.C.A.M tient à rappeler à toutes les fédérations et associations d'arbitres qu'elle se tient à disposition pour toute intervention qui pourrait trouver place lors d'un stage ou d'un rassemblement, en particulier sur la nouvelle loi concernant les arbitres.

### **9. Allocution de Jacques SABATHIER (Président de la Commission Nationale du Corps Arbitral).**

Jacques SABATHIER est très heureux de nous accueillir dans sa région d'Aquitaine et tient à souligner la très grande qualité des prestations proposées pour la journée de samedi, aussi bien pour la visite du château pape Clément que pour la soirée music hall au « grain de folie » à Artigues dans la banlieue bordelaise.

Le président de la C.N.C.A remercie le bureau de l'A.F.A.C de pouvoir chaque année participer à cette Assemblée Générale afin de communiquer les informations fédérales liées à l'arbitrage.

Année électorale oblige, la composition des membres de la C.N.C.A a changé. Jacques SABATHIER se retrouve ainsi pour un troisième mandat à la tête de cette Commission.

Jacques SABATHIER tient à remercier tout particulièrement Christelle REILLE pour son travail réalisé sur les quatre dernières années.

Le Conseil d'Administration de la F.F.C a entériné le 14 mars 2009, la composition de la commission avec 5 membres : Jacques SABATHIER (Président), Catherine GASTOU (Secrétaire), Didier SIMON (Membre), Franck FILBIEN (Membre du V.T.T), Bernard BOUTIN (Membre du B.M.X). Cette Commission s'appuie également sur des délégués interrégionaux : Joël MENARD (nord-est), Didier SIMON (nord-ouest), Christian CHARPIGNY (sud-est) et Alain KOSZYCZARZ (sud-ouest).

La Commission s'est réunie à deux reprises, une fois en mai et la seconde fois au début octobre afin notamment de définir les grandes lignes du plan quadriennal.

Une réunion avec les représentants des Commissions Régionales du Corps Arbitral a eu lieu le 3 octobre 2009.

Une seconde réunion est également prévue le 19 décembre afin d'aborder :

- l'évolution du Brevet Fédéral 1 (B.F 1) de 4 à 6 jours avec des notions d'arbitrage inclus dans la formation,
- de faire un point sur le travail de chaque région sur sa commission,
- l'évolution de l'arbitre école de vélo,
- le jeune arbitre en développant le tutorat afin d'amener le candidat à l'examen d'arbitre régional, (à partir de 14 ans).

Sur le plan de la formation, un examen d'Arbitre Fédéral est programmé pour fin 2011. N'oublions pas que ce niveau d'arbitrage (Fédéral) est spécifique à la France qui a souhaité le maintenir dès 1994 avec l'arrêt de la part de l'U.C.I de l'examen National U.C.I. Le maintien de ce niveau intermédiaire entre l'arbitre National et l'arbitre International permet ainsi en France de maintenir un bon niveau d'arbitrage à différents niveaux d'épreuves sur le territoire et de préparer nos arbitres à évoluer dans de bonnes conditions.

Le nombre de commissaires fédéraux ayant augmenté, les formations spécifiques d'arbitre à moto et de juge à l'arrivée n'ont pas été reconduites pour le moment. La C.N.C.A préfère intégrer directement des arbitres nationaux sur ces deux fonctions suivant le niveau des épreuves.

La C.N.C.A se félicite de compter deux nouveaux Commissaires Internationaux U.C.I. dans son effectif : Philippe LAMBERT et Jérôme LAPPARTIENT ayant brillamment réussi leur examen en 2009.

Le président de la C.N.C.A souhaite également expliquer les retards sur le montant des vacations relatives aux désignations arbitrales 2009. Dans un courrier du 19 octobre, le Secrétaire Général de la F.F.C, Patrice ROY, précisait que plusieurs contre temps expliquaient ce retard :

- surcroît de travail et problèmes de personnel au sein des services concernés,
- non retour de quelques arbitres de leur tableau récapitulatif résumant les vacations perçues,
- à un manque de complément d'information sollicité auprès des organismes officiels pour le versement du solde relatif à l'assujettissement ou non de certaines cotisations complémentaires.

Afin que ces phénomènes de retard ne se renouvellent pas en 2010, la F.F.C transmettra mi-février au plus tard un tableau type à lui retourner chaque fin de trimestre. Cet imprimé sera par ailleurs téléchargeable sur le site internet fédéral. De plus chaque arbitre devra transmettre un relevé d'identité bancaire à la F.F.C afin que cette dernière verse directement sur le compte bancaire de l'arbitre ses vacations (plus de chèques émis).

Dans le cas de règlement des frais de déplacement et de vacation directement par l'organisateur et que celui ne les réalise pas après plusieurs relances de l'arbitre, celui ci doit prévenir par courrier le Secrétaire Général de la F.F.C qui se chargera via les services comptables de la fédération d'indemniser l'arbitre, puis la F.F.C se retournera vers l'organisateur afin de régulariser la situation.

Danielle DELIMAUGES explique qu'un organisateur souhaite régler les vacations des arbitres par le moyen du chèque emploi service. Jacques SABATHIER rappelle que cela n'est pas possible.

En 2009, la F.F.C a changé de logo, La tenue actuelle des arbitres (ancien logo) ne se retrouve plus en harmonie avec ce nouveau logo. Patrice ROY et Sylvie PASCALIN ont pris contact avec Fabrice PIERROT de la société OF-X afin de recenser les commandes réalisées les années précédentes. Pour information, en 2006 : 800 articles, en 2007 : 743 articles, 2008 : 307 articles et 2009 : 387 articles. La F.F.C souhaite fabriquer deux modèles d'écussons qui viendraient recouvrir l'ancien logo. Le coût d'un logo reviendrait à 2 euros. A ce jour aucune décision n'a été prise sur le nombre d'écussons venant couvrir l'ancien logo sur les articles achetés. Une solution pourrait être possible en trouvant un équipementier qui accepterait de « parrainer » la tenue des arbitres de la F.F.C. A titre d'information quelques conseils généraux en association avec les comités départementaux ont payé une partie de la tenue des arbitres en y apposant également leur logo.

Il est possible de retrouver les désignations des arbitres au niveau fédéral sur le site de la F.F.C pour la partie cyclo-cross, il en sera de même pour les désignations piste et route pour la saison 2010.

Pour information, en 2009, cela représente 2300 jours de courses. Après le premier tour des désignations, il a fallu réaliser 80 remplacements. Un des effets de la crise financière avec la fragilité des emplois, les arbitres deviennent moins disponible et préviennent au dernier moment de leur indisponibilité.

Joseph LAPPARTIENT souhaite savoir si la C.N.C.A réalise une classification des arbitres comme dans certaines fédérations. Jacques SABATHIER lui répond qu'il n'y a aucune classification de réalisé par la C.N.C.A.

Norbert JEANNEAU souhaiterait que le collège des arbitres soit également indiqué dans les comptes rendus de course réalisés dans la « France Cycliste ». Jacques SABATHIER rappelle qu'il y a deux ans, il existait un bulletin de liaison des arbitres permettant de réaliser ce type de souhait, mais le bulletin de liaison n'a pas été poursuivi car il demandait beaucoup de travail pour sa conception.

Joël ALIES fait remarquer qu'il existe le classeur de la réglementation de la F.F.C et qu'il existe également d'autres règlements spécifiques à des championnats, des challenges que l'on retrouve soit sur le calendrier officiel, soit sur les numéros de la « France Cycliste ». Ne serait-il pas possible de regrouper sur un seul et même endroit l'ensemble de ces règlements ? Jacques SABATHIER convient qu'il serait plus simple effectivement de retrouver l'ensemble des règlements sur le classeur. Un travail en ce sens devrait être effectué pour simplifier la tâche des arbitres.

Joël COUFORIER a fait le constat que sur une épreuve officielle de V.T.T, trois champions de France étaient au départ d'une même manche avec chacun leur maillot de champion de France. Jacques SABATHIER souhaite que le responsable national de V.T.T soit informé de ce genre de situation afin que cela ne se reproduise plus à l'avenir. Un rappel devrait être fait à chaque coureur sur les possibilités de porter ou non son maillot de champion de France sur les épreuves de sa discipline.

#### **10. Présentation du site de l'A.F.A.C. par Emmanuel LACOTTE.**

Emmanuel LACOTTE présente le site de l'Amicale qui est opérationnel depuis quelques mois :

[www.afac-cyclisme.fr](http://www.afac-cyclisme.fr)

#### **11. Interventions et questions diverses.**

Catherine GASTOU nous précise qu'elle participe pour la première fois à l'Assemblée Générale de l'A.F.A.C et qu'elle est très satisfaite du week-end, aussi bien pour la journée du samedi que pour ce matin avec notamment les interventions et les propositions réalisées. La secrétaire de la C.N.C.A rappelle qu'il doit y avoir une complémentarité entre la C.N.C.A et l'A.F.A.C. Pour que l'A.F.A.C. soit mieux connue de tous, il serait possible de se retourner vers les responsables régionaux des commissions d'arbitrage qui pourraient être de très bons relais. Une réflexion sur le vieillissement du corps arbitral doit être réalisée.

Pourquoi ne pas proposer comme dans d'autres sports, un club = un arbitre ? Il faut que l'arbitre dans le cyclisme soit mieux vu pour mieux le faire connaître, il ne faut pas hésiter à valoriser notre passion avec la presse. D'ici deux ans le site de Saint Quentin en Yvelines sera opérationnel, toutes les familles du cyclisme s'y retrouveront, notre famille, celle de l'arbitrage, devra également avoir une place prépondérante sur ce site. Enfin, après en avoir discuté la veille avec Eric PUREN et Jérôme LAPPARTIENT une seconde rencontre des membres de l'A.F.A.C pourrait se faire sur le site des championnats de France sur route, en juin, en ayant l'opportunité d'avoir à disposition plusieurs familles du cyclisme présentes et également des structures d'accueil facilitant la mise en place d'une telle réunion.

*Didier TIFFON* remercie également à son tour le bureau de l'A.F.A.C pour l'invitation à cette Assemblée Générale. Didier aurait souhaité être informé plus tôt afin de pouvoir inviter les arbitres girondins voir aquitains à cette Assemblée Générale, cela aurait permis de mieux faire connaître l'amicale dans le département et la région. Cette proposition est retenue pour notre prochaine Assemblée Générale en 2010.

## **12. Prochaine Assemblée Générale**

La prochaine Assemblée Générale de l'A.F.A.C aura lieu pendant le week-end du samedi 23 et dimanche 24 octobre 2010 à Marseille. Marie Antoinette CANU et Lucien BOUSQUET seront les membres référents de l'A.F.A.C pour aider le secrétaire, Eric PUREN, à la préparation de ce week-end.

Le bureau de l'A.F.A.C. se réunira le samedi 16 janvier à Nantes afin de préparer la réunion du premier semestre et mettre en place les différentes actions proposées.

## **13. Mot de clôture du Vice-président, *Olivier ROUSSEAU*.**

La séance est levée par le Président, Olivier ROUSSEAU qui remercie les arbitres de leur participation à cette Assemblée Générale et leur souhaite une bonne saison 2010.

Fait à Bordeaux, le 25 octobre 2009.

Eric PUREN,

Secrétaire.